



Les Lilas, le jeudi 2 décembre 2021

Lettre RAR

M. Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle
75007 Paris

Mme Amélie de Montchalin,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Sarah El Haïry
Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Objet : préavis de grève national 14 et 15 décembre 2021

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'État,

La précarité de la majeure partie des personnels de l'animation trop souvent vacataires ou contractuels s'est accentuée avec la crise sanitaire et leurs compétences professionnelles sont bien trop souvent ignorées.

La charge de travail exponentielle, les sous-effectifs chroniques et les taux d'encadrement en perpétuelle diminution ne permettent plus à tous les personnels de l'animation d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Prendre le temps d'avoir une réelle réflexion pédagogique pour proposer des activités de qualité et travailler dans des conditions satisfaisantes devient impossible. A cela s'ajoute les baisses de dotations aux collectivités et de subventions aux associations d'éducation populaire. De plus, la précarité que connaissent ces personnels empêche toute perspective de carrière, voire de se projeter durablement dans le métier.

Cet état de fait a des conséquences sur la qualité de l'encadrement, ainsi que sur la santé et la sécurité des agents (burn-out, bore-out, arrêt maladie, usure professionnelle, ...).

Ce mal-être ayant été accentué par la crise sanitaire du fait des sous-effectifs dans les équipes mais aussi du risque potentiel de contagion par le public porteur asymptomatique de

la covid 19, les fermetures de classes et des parents à bout de souffle (surtout pendant les confinements durant lesquels les enfants accueillis étaient bien souvent ceux des personnels en première ligne).

Aujourd'hui, les collectivités et le secteur associatif rencontrent même des difficultés à recruter et se livrent de fait une concurrence conduisant à une marchandisation du secteur, sous tension comme la petite enfance ou le travail social. Dans la fonction publique territoriale, la seule revalorisation salariale qui serait juste est comme pour tous les autres cadres d'emplois l'augmentation du point d'indice.

Aussi, dans le cadre du mouvement national des personnels de l'animation, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour les mardi 14 et mercredi 15 décembre 2021 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire.

A cette occasion, nous souhaitons être reçus en audience pour ouvrir les négociations sur :

- **La revalorisation des grilles de salaire des adjoints d'animation et des animateurs pour relancer l'attractivité de nos métiers,**
- **la création d'un cadre d'emplois en catégorie A pour la filière animation (concours et déroulement de carrière)**
- **Le dégel du point d'indice,**
- **Une amplitude horaire de travail diminuée et sans coupures**
- **la fin des temps partiels imposés**
- **La prise en compte systématique du temps de réunion et de préparation sans enfants dans le temps de travail effectif.**
- **Un plan massif de stagiarisation, à temps plein, des adjoints d'animation vacataires ayant 1 an de service continu et régulier.**
- **La prise en charge par les employeurs des diplômes professionnels (BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ou encore le DESJEPS)**
- **La reconnaissance des diplômes dans le cadre du déroulement de carrière**
- **Des taux d'encadrements qui permettent un réel travail éducatif et non pas de la « garderie ».**
- **L'augmentation du nombre de concours et de postes ouverts (revenir à un par an) afin de résorber la précarité des professionnels du secteur et permettre aux collectivités de recruter de façon pérenne.**

Pour le SNUTER-FSU

Le co-secrétaire général

Julien FONTE

